

TARIF PERISCOLAIRE 2022-2023

Participation financière des familles

⇒ Il est fixé annuellement par le Conseil Municipal de Cubzac les Ponts. Pour l'année scolaire

2022-2023 *Délibération n° 2021-022 du 01 Avril 2021 (affichée en mairie) :*

Accueil périscolaire matin et soir :

Tarif plein 1,08 € de l'heure
Facturation au temps de présence effective au quart d'heure.

En sus de ce prix, un goûter sera facturé au forfait de 0,30 € pour chaque présence de l'enfant en accueil périscolaire du soir. Le pointage se fait via une tablette à l'arrivée des parents pour l'accueil périscolaire. Chaque ¼ d'heure entamé est dû.

Restauration scolaire :

Le prix du repas est de 2,40 €.

Des tarifs dégressifs peuvent être accordés selon les ressources familiales, par le Centre Communal d'Action Sociale, après dépôt d'un dossier à constituer en début d'année scolaire (disponible sur le site de la mairie).

En cas de non-paiement, le régisseur se réserve le droit d'émettre un titre de recettes au trésor public après la date de l'échéance de la facture, soit le 10 du mois suivant.